

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 décembre 2024

Article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

- **Délibération n° 2024-66**
Budget communal : décision modificative n°3 – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-67**
Budget communal : autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-68**
Budget Centre de Santé : autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-69**
Cession de la parcelle cadastrée section AD n° 21 – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-70**
Election des délégués au Syndicat Intercommunal du Collège Paul Valéry – Monsieur Albert LASBATS, Madame Anna MECA et Monsieur Daniel RIVIERE ont été élus à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-71**
Election des délégués au Conseil d'Administration du Lycée Sixte Vignon – Monsieur Daniel LARREGOLA et Monsieur Philippe ZANCHETTA ont été nommés à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-72**
Tarifs municipaux 2025 – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-73**
Signature de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'AUREILHAN et la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture Occitanie Pyrénées – approuvée à l'unanimité (Madame JOANDET ne prend pas part au vote).
- **Délibération n° 2024-74**
Signature d'une Convention d'Objectifs avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture Occitanie Pyrénées – approuvée à l'unanimité (Madame JOANDET ne prend pas part au vote).
- **Délibération n° 2024-75**
Signature d'un avenant au marché de travaux de réfection de voirie – programme 2024 – approuvée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2024-76**
Signature d'un avenant n°2 au lot n°1 « Terrassement Voirie Réseaux » des travaux d'aménagement du Cœur de Ville – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2024-77**
Signature de la convention d'utilisation du stand de tir municipal de la Ville de Tarbes – approuvée à l'unanimité.

Fait à AUREILHAN, le 17 décembre 2024
Le Maire,



Emmanuel ALONSO.



La Secrétaire de séance,



Isabelle CHEDEVILLE.